conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX GUM-EX 400 ML

WM 0712929 Numéro de commande: 0712929

Version 1.2 Date de révision 09.04.2015 Date d'impression 23.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANEX GUM-EX 400 ML

numéro d'identification : 40000032

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit de nettoyage

mélange

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.

Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29

1410 Waterloo +3223520400

 Téléphone
 : +3223520400

 Téléfax
 : +3223510860

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols inflammables, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet

de la chaleur.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Extrêmement inflammable R12: Extrêmement inflammable.

R18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange

vapeur-air inflammable/explosif.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX GUM-EX 400 ML

WM 0712929 Numéro de commande: 0712929

Version 1.2 Date de révision 09.04.2015 Date d'impression 23.06.2015

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet

de la chaleur.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur

toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas

exposer à une température supérieure à 50 °C/

122 °F.

Elimination:

P501 Ne jeter que les emballages entièrement vides

dans les containers spéciaux.

Etiquetage supplémentaire:

Contient des gaz à effet de serre fluorés relevant du protocole de Kyoto: R 134a, R 152a; 0,399 kg.

2.3 Autres dangers

Mise-en-garde! Conteneur sous pression.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Propulseur

Composants dangereux

Composante dangereax				
Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
1,1-difluoroéthane	75-37-6 200-866-1	F+; R12		>= 70 - < 80

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX GUM-EX 400 ML

WM 0712929 Numéro de commande: 0712929

Version 1.2 Date de révision 09.04.2015 Date d'impression 23.06.2015

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et

beaucoup d' eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

:

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX GUM-EX 400 ML

WM 0712929 Numéro de commande: 0712929

Version 1.2 Date de révision 09.04.2015 Date d'impression 23.06.2015

Information supplémentaire

: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.

Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des

concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans

les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible

en toute sécurité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Ouvrir les fûts avec

précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène Mesures d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant

les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX GUM-EX 400 ML

WM 0712929 Numéro de commande: 0712929

Version 1.2 Date de révision 09.04.2015 Date d'impression 23.06.2015

incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Défense de fumer. Entreposer dans un endroit frais. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u> : En cas de risque d'éclaboussures, porter un écran facial:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle

ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant

la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de

contact).

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

<u>Protection respiratoire</u>: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX GUM-EX 400 ML

WM 0712929 Numéro de commande: 0712929

Version 1.2 Date de révision 09.04.2015 Date d'impression 23.06.2015

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible

en toute sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : aérosol

Couleur : incolore, clair

Odeur : d'éther

Seuil olfactif : Donnée non disponible pH : Donnée non disponible Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : 20 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible Vitesse de combustion Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative : Donnée non disponible Densité 0,98 g/cm3 à 20 °C

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible

octanol/eau

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX GUM-EX 400 ML

WM 0712929 Numéro de commande: 0712929

Version 1.2 Date de révision 09.04.2015 Date d'impression 23.06.2015

Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Donnée non disponible

Information supplémentaire : Les solvants risquent de dessécher la peau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX GUM-EX 400 ML

WM 0712929 Numéro de commande: 0712929

Version 1.2 Date de révision 09.04.2015 Date d'impression 23.06.2015

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Information supplémentaire

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 74,9999 %

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilises.

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Les bouteilles de gaz pressurisé vides sont à retourner au

fournisseur.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX GUM-EX 400 ML

WM 0712929 Numéro de commande: 0712929

Version 1.2 Date de révision 09.04.2015 Date d'impression 23.06.2015

Code des déchets Le code européen des déchets

160504

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 1950 IMDG : 1950 IATA : 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : AÉROSOLS IMDG : AEROSOLS

IATA : Aerosols, flammable N'est pas autorisé au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR
 : 2

 IMDG
 : 2.1

 IATA
 : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1

IMDG

Étiquettes : 2.1 No EMS Numéro : F-D, S-U

IATA

(Cargo) : Aerosols, flammable N'est pas autorisé au transport

Étiquettes : 2.1

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TANEX GUM-EX 400 ML

WM 0712929 Numéro de commande: 0712929

Version 1.2 Date de révision 09.04.2015 Date d'impression 23.06.2015

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé

et d'environnement

Quantité 1 Quantité 2 8 Extrêmement inflammable 10 t 50 t

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

R12 Extrêmement inflammable.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000002176